

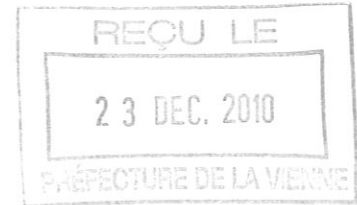
SIEEDV

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REUNION du COMITE

Séance du 22 décembre 2010



Délib 2010/21 (Comité du 22 décembre 2010)

Le 22 décembre 2010, sur convocation du 16 décembre 2010, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session extraordinaire à 14 h 30, au siège du syndicat intercommunal, 78 avenue Jacques Cœur à POITIERS, sous la Présidence de M. LEPERCQ, Président.

Membres en exercice : 538

Quorum : n'a pas été atteint lors de la première réunion du 14 décembre 2010, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

179 délégués étaient présents ; aucun pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

**12 - PRISE DE PARTICIPATION DE SERGIES DANS LA SARL ENERGIE VERTE 86 -
DELIBERATION**

M. Emmanuel JULIEN, directeur de SERGIES, rappelle qu'en participant au capital social de la société METHA BEL AIR à LINAZAY, SERGIES s'est déjà impliquée dans un projet de méthanisation agricole.

Les contacts avec un autre porteur de projet, M. Nicolas ARCHAMBAULT, exploitant d'une chèvrerie de 600 têtes située à FRONTENAY SUR DIVE, ont été engagés depuis plus de 1 an, et permettent d'envisager la participation de SERGIES dans un nouveau projet de méthanisation.

Les entrants dans le processus sont des fumiers caprins et ovins, du lisier bovin, de l'ensilage végétal et des pailles de céréales, provenant de l'exploitation de M. ARCHAMBAULT ainsi que de celles voisines.

Les caractéristiques de l'installation sont les suivantes :

- tonnage entrant : 13 000 à 14 000 t par an,
- puissance électrique : 300 kW,
- énergie annuelle produite : 2,4 GWh soit la consommation en énergie électrique de 1 200 habitants,
- économie de CO2 : 720 t par an.

La chaleur produite par le groupe électrogène serait valorisée dans le processus et utilisée pour du séchage de foin.

L'investissement s'élève à 2,1 M€ et bénéficie d'une subvention FEDER - ADEME - REGION de 668 k€.

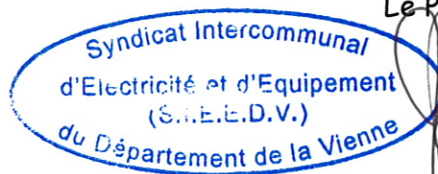
Le solde correspond aux fonds propres de la société ENERGIE VERTE 86 (actuellement SARL au capital social de 5 k€) qui sera transformée en SAS d'un capital social de 150 k€.

SERGIES pourrait devenir actionnaire de cette société en rentrant à 34 % du capital social, soit pour un montant de 51 k€, les 66 % restants étant apportés par le porteur de projet.

« ... »

Sur proposition du directoire et du conseil de surveillance de SERGIES, le Comité, à l'unanimité, approuve le principe d'une prise de participation de SERGIES dans la SARL ENERGIE VERTE 86 à hauteur de 34% du capital social de 150 000 €, soit 51 000€.

Pour extrait conforme,
Le Président,




Arnaud LEPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 23 décembre 2010

Publication ou notification le : 5 janvier 2011